IDC et l'évaluation de la préparation au GDPR de Symantec



L'ÉCHÉANCE DU GDPR APPROCHE ÊTES-VOUS PRÊT ?



Introduction

Nous vous remercions de participer à l'enquête sur l'évaluation de la préparation au GDPR d'IDC. Cette étude permet d'évaluer rapidement si votre entreprise est prête, selon les connaissances approfondies d'IDC sur les exigences du GDPR, et les étapes à compléter pour atteindre la conformité. Bien que les exigences du GDPR soient nombreuses et diverses, quelques indicateurs révèlent l'état de préparation des entreprises, et nous utilisons ces critères pour déterminer le niveau de préparation. Ce rapport vous fournit des indications essentielles sur l'élaboration de votre stratégie de sécurité, et comprend des recommandations sur la manière de faire progresser votre entreprise vers une conformité durable aux normes qui entreront en vigueur en mai 2018.

Ce que le GDPR signifie pour votre entreprise

"Le Règlement général sur la protection des données (GDPR) de l'UE est désormais en vigueur, avec une période de transition allant jusqu'au 25 mai 2018. Les recherches d'IDC montrent que de nombreuses entreprises semblent toujours avoir peu ou aucune compréhension de la réglementation, de sa portée, de son échéance ou de son impact, en dépit du risque d'importantes amendes pouvant aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires global, ainsi que d'éventuelles poursuites judiciaires, suspension de traitement des données personnelles et atteinte à la réputation. D'autres sociétés sont plus avancées, mais ont du mal à hiérarchiser les tâches à effectuer avant mai 2018, et à comprendre comment opérationnaliser la conformité après la date limite.

La conformité au GDPR est requise par toute entreprise (quelle que soit sa situation géographique) qui traite les données personnelles de « personnes concernées » (la personne physique à laquelle les données se rapportent) au sein de l'UE. Le traitement des données à caractère personnel fait référence à ce qui peut être fait avec les données, par exemple : la demande, la collecte, le stockage, la recherche, le transfert, la suppression etc. La définition de traitement est très vaste : il est préférable d'envisager toute action qui « touche » aux données personnelles dans son ensemble. Le GDPR nécessite également de prendre en compte les données à caractère personnel dès le lancement d'une activité ou la conception d'un produit, conformément aux exigences de la Protection des données dès la conception et par défaut. Cela inclut la protection des données au cœur du processus d'innovation de l'entreprise.

Par conséquent, le GDPR modifie la façon de mener les activités de l'entreprise. À bien des égards, c'est l'objectif du GDPR. Certains avancent, qu'en principe, le GDPR diffère peu de la législation existante. Cependant, les conséquences d'une mauvaise protection des données sont beaucoup plus lourdes, et les sanctions sont conçues pour être « dissuasives ». Autrement dit, le GDPR force les entreprises à prendre la protection des données plus au sérieux qu'elles ne le font à l'heure actuelle.

Il est bon de faire le bilan de votre progression au sein de votre programme de mise en conformité : au pire, cela confirmera que vous êtes sur la bonne voie. Ce bilan pourra également révéler les problèmes de votre approche, que ce soit par rapport à vos objectifs ou à vos pairs. Utilisez cet outil d'évaluation quand il est encore temps : l'horloge tourne et les exigences sont importantes. Bonne chance."